

COMMUNE DE SÉGLIEN

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL 16 décembre 2024 à 20H00

L'an deux mil vingt-quatre, le 16 décembre à vingt heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la salle du conseil municipal de la Mairie sous la présidence de Monsieur Laurent GANIVET, maire, suivant convocation faite le 9 décembre 2024.

Etaient présents : Laurent GANIVET, Anne-Laure BERNARD, Nathalie CHRISTIEN, Delphine LE COGUIC, Caroline LE MORZADEC, Audrey VAILLIER, Daniel DARCEL, Christian LE DANVIC, Alain LE FUR, Alexandre LE STRAT, Patrick POMMÉ, Jérôme THOMAS

Etai(en)t absent(s) excusé(s) :

Absent :

Secrétaire de séance : Caroline LE MORZADEC

Début de séance à 20h00

Laurent GANIVET procède au vote du procès-verbal de la séance du 28 octobre 2024.
Aucune objection de la part des élu.e.s, le procès-verbal est donc adopté.

1- Commission « Administration générale – Personnel communal »

❖ Information sur le tableau des effectifs du personnel communal

L. GANIVET procède à la présentation du tableau des effectifs. Ce dernier se décline ainsi :

Tableau des effectifs au 1^{er} décembre 2024

L. GANIVET informe le conseil municipal que V. BLANDEL a fait valoir ses droits à la retraite et quitte la commune de Séglie le vendredi 17 janvier 2025.

Madame Sophie PEETERS FAIRIER a fait parvenir en mairie une demande de stage en lien avec un diplôme universitaire des administrations territoriales. Après avoir exercé pendant 20 ans dans la milieu médical, Mme PEETERS a souhaité une reconversion professionnelle dans le domaine des administrations territoriales. Son cursus universitaire lui impose une période de stage allant de mi-avril jusqu'au mois d'août 2025.

L. GANIVET informe le conseil municipal que cette personne sera reçue en mairie pour un entretien le jeudi 26 décembre 2024 à 16h00.

❖ Information sur le versement du CIA

Pour rappel le régime indemnitaire est composé de 2 parties :

- Le RIFSEEP versé mensuellement
- Le CIA versé en une seule fois sur le mois de décembre. L. GANIVET informe les élu.e.s des montants octroyés à chaque agent communal.

2- Zones d'Accélération des Énergies Renouvelables - ZAEnR

❖ Retour sur l'échange pour un projet photovoltaïque sur terrain dégradé

Pour rappel, Mme GUILLOU de la société ORION avait pris contact avec la commune de Séglien pour un projet d'implantation de panneaux photovoltaïques sur la parcelle YH 191 située au niveau de l'ancienne décharge publique à Noguel.

L. GANIVET et P. POMMÉ ont reçu Mme GUILLOU en mairie le vendredi 6 décembre. Le projet porte sur une surface d'environ 1ha40 et se situe à une distance de 330 mètres du réseau HTA, la société Orion procéderait à la mise en place d'un transformateur auprès de cette ligne électrique.

P. POMMÉ prend la parole et stipule qu'il a rencontré Mme Orion une nouvelle fois ce jour sur site.

Ce projet comporte, pour la société ORION, des atouts (pas de zone de protection patrimoniale et proximité du réseau HTA) mais également des inconvénients (repousse de végétation sur une partie du terrain, terrain proche d'une zone NATURA 2000, cours d'eau LA SARRE en contrebas et zone humide). P. POMMÉ et Mme GUILLOU se sont déplacés au village de Penbos (village le plus proche de la zone d'implantation) pour vérifier que le projet n'occasionnerait pas de gêne visuelle.

P. POMMÉ a émis le souhait, de conserver un espace sur cette parcelle afin d'y entreposer les déchets végétaux de la commune.

Une pré-étude a été réalisée à partir de la cartographie du site permettant d'envisager une implantation sur une surface comprise entre 0.8 et 1.40 ha. La puissance installée oscillerait entre 800 et 1000 kWc, le nombre de foyers susceptibles d'être alimentés s'établit entre 185 et 232 et la production d'énergie verte produite par an s'élèverait entre 0,9 et 1,1 GWh. Mme ORION s'engage à revenir vers les élu.e.s d'ici quelques semaines avec une proposition concrète.

Les retombées économiques sont bien moindres que pour un parc éolien mais la commune pourra quand même bénéficier de l'IFER et de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

Pour mener à bien ce projet il faut compter environ 2 ans.

3- Commission « Environnement »

❖ Atlas de la Biodiversité Intercommunale - ABI

La réunion de lancement a eu lieu le 10 décembre à Pontivy Communauté. L. GANIVET était accompagné de P. POMMÉ (élu référent) et de Joseph Cado (désigné référent technicien ABI / ABC pour la commune de Séglien). Cet atlas de la biodiversité a pour but de connaître, de préserver et de valoriser le patrimoine naturel. Cet ABI est basé sur 2 approches :

- scientifique : synthèse des données existantes et inventaires complémentaires.
- pédagogique : animations à destination du grand public à destination des scolaires et actions avec des partenaires et des acteurs socio-économiques tels que les exploitants agricoles et diverses associations en lien avec la biodiversité.

Ce programme se déroule entre 2024 et 2027. Les 2 premières années seront consacrées aux inventaires et à la création d'un plan d'actions. Lors de la 3^e année, les communes seront accompagnées par Pontivy Communauté pour démarrer la réalisation du plan d'actions.

L. GANIVET fait savoir aux élu.e.s que suite à la publication de l'article sur l'ABI dans le bulletin communal M. Dominique GOUDE et Mme Elodie KERAMBRUN se sont également portés volontaires pour participer à ce projet.

Quant à la gouvernance, elle se décline en 3 parties : le comité de pilotage composé d'élu.e.s / le comité technique composé de techniciens et d'associations / les réunions territoriales pourraient se tenir au niveau des anciens cantons.

P. POMME soumet l'idée de faire participer les enfants de la commune en leur faisant prendre des photos des animaux qu'ils aperçoivent et de les faire parvenir en mairie avec le nom de l'animal le lieu, la date et l'heure de la photo.

4- Commission « Travaux »

❖ Rénovation et extension de la Mairie

P. POMME explique que l'entreprise EA2i est intervenue pour installer les 4 spots supplémentaires dans la salle du conseil. L'entreprise LE DORTZ a procédé au changement du revêtement au niveau de la rampe d'accès, ce changement était nécessaire afin de permettre aux personnes à mobilité réduite de circuler plus facilement. Reste le défibrillateur extérieur à brancher électriquement.

Dans le cadre de la mise en place du PCS, il est préconisé d'adapter le tableau électrique avec un inverseur afin de pouvoir brancher un groupe électrogène pour alimenter la Mairie. P. POMME a fait une demande de devis. A ce jour, la commune de Séglien est dans l'attente d'un chiffrage quant à cette demande.

❖ Aménagement foncier

La réunion de la sous-commission **CCAF** s'est déroulée le lundi 9 décembre en présence d'élu.e.s, de propriétaires fonciers, du cabinet de géomètres Nicolas, du Conseil départemental et du cabinet ATLAM. Durant cette réunion un point a été fait sur les travaux connexes et les travaux de voirie à réaliser. A savoir que les travaux connexes hors voirie sont subventionnés à hauteur de 50% par le Conseil départemental. Concernant les travaux de voirie, la commune n'a pas, à ce jour, la réponse quant à la possibilité d'un subventionnement.

La consultation publique aura lieu du lundi 10 au vendredi 21 mars 2025 inclus. Chaque propriétaire foncier se verra remettre en mains propres un courrier les informant de cette consultation publique. L. GANIVET précise que les courriers seront réceptionnés en Mairie et que chaque élu.e référent.e par quartier en fera la distribution.

❖ Aménagement de la rue du Clandy

La déambulation publique participative a eu lieu le samedi 23 novembre en présence d'élu.e.s, de l'architecte en charge du dossier M. Yohan LORAND, du paysagiste M. Jacques QUERELOU et des habitants des rues du Clandy et Vintouri et le haut de la rue Yves le Calvé. Le but de cette réunion était de compiler les attentes des personnes habitant ce secteur.

Le 1^{er} fléau à combattre est la vitesse. En effet, la rue étant linéaire, cela engendre une vitesse excessive dans les deux sens de circulation.

Cette rencontre a également permis aux habitants d'échanger et d'expliquer au paysagiste ce qui ne va pas dans la rue en terme paysager.

Des propositions d'amélioration seront présentées aux habitants.

Marc LE BRUN de Morbihan énergies s'est également rendu sur place rencontrer L. GANIVET et P. POMME pour chiffrer les travaux d'effacement des réseaux en termes d'électricité, d'éclairage public et de télécom. Marc LE BRUN préconise d'effectuer les travaux d'effacement des réseaux dans la rue Vintouri également.

❖ Plan Communal de Sauvegarde - PCS

La réunion de présentation du PCS aux donneurs d'alerte s'est tenue le jeudi 5 décembre. Cette réunion a permis de présenter les déclinaisons du Plan Communal de Sauvegarde ainsi que les découpages géographiques de la commune (secteurs et sous-secteurs). A la fin de la réunion chaque personne est repartie avec les cartes de la commune la concernant. A ce jour, il reste à lister les exploitants agricoles qui seraient susceptibles de prêter leur matériel en cas de déclenchement du PCS.

La version définitive de ce PCS sera transmise par mail à l'association ETCl pour relecture et avis définitif dans la 1^{ère} quinzaine de février 2025. La signature officielle du PCS se déroulera le samedi 8 mars 2025 en présence de Mme la Sous-préfète de Pontivy. Lors de cette signature chaque donneur d'alerte se verra attribuer un trousseau comprenant un crayon, un bloc note, une lampe torche, un gilet floqué Plan Communal de Sauvegarde....

5- Commission « Finances »

❖ Échanges sur les investissements 2025

L. GANIVET informe le Conseil municipal que le secrétariat de la Mairie a reçu un courrier signé du Président du Conseil départemental informant les élu.e.s. qu'à la vue de l'état des finances et plus précisément les restrictions budgétaires qui vont être mises en place par l'Etat envers les collectivités territoriales, il a été décidé, au niveau du département du Morbihan, une suspension des subventions versées au titre du dispositif de Programme de Solidarité Territoriale et du dispositif d'aide aux travaux de voirie communale pour l'année 2025. Un mail est arrivé en mairie ce lundi 16 décembre à 19h42 dans lequel figure le communiqué de presse du Conseil départemental du Morbihan relatant toutes ces informations.

Concernant le prochain programme d'investissements, L. GANIVET dresse une liste non exhaustive pour l'année 2025 :

- Travaux de voirie
- Acquisition de matériel suite à la démonstration d'une désherbeuse thermique
- Prises électriques extérieures à la salle polyvalente
- Ecran et vidéoprojecteur à la salle polyvalente (acquisition ou programme système commun avec Pontivy Communauté)
- Réfection du sol et du grillage du terrain de tennis (les travaux pourront être effectués par les employés communaux)
- Programme de changement des lampes sur poteau béton avec Morbihan énergies
- Etude de faisabilité pour le réseau de chaleur
- Aménagement de la rue du Clandy
- Logiciel compta/paie
- Ecole : peinture dans les 3 classes et la bibliothèque

L. GANIVET propose aux élu.e.s de reconduire la prestation pour l'entretien des terrains au complexe sportif avec l'Esat la Vieille Rivière de Pontivy.

Les élu.e.s souhaitent poursuivre l'entretien des terrains au complexe sportif avec l'Esat la Vieille Rivière de Pontivy.

L. GANIVET demande au Conseil Municipal de Séglien de délibérer sur la tarification de la location de la salle polyvalente Jean FICHET à l'Amicale Laïque de Silfiac. Le Maire explique que ce choix fait suite à un événement imprévu : en raison du coup de vent du 7 décembre 2024, la commune de Silfiac a été privée d'électricité, ce qui a contraint l'Amicale Laïque de Silfiac à se tourner vers la commune voisine de Séglien pour pouvoir maintenir son traditionnel repas de fin d'année et le spectacle des enfants.

Face à cette situation exceptionnelle et dans un esprit de solidarité, il est proposé d'appliquer un tarif de 250 euros pour la location de la salle polyvalente de Séglien.

Délibération : les élu.e.s. valident la tarification de la location à 250 €.

6- Commission « Communication - événementiel »

❖ Distribution des colis de Noël

Comme chaque année les personnes de plus de 70 ans n'ayant pas assisté au repas des aîné.e.s et celles en structure reçoivent un colis en fin d'année de la part de la commune. Les colis ont été confectionnés par la Tavarn. L. GANIVET demande à chaque élu.e de repartir avec leurs colis et de procéder à la distribution pour la fin de la semaine.

Fin de séance à 23h00

